

RAPPORT D'ACTIVITES 2005

SOMMAIRE

Introduction

I - Les actions conduites en 2005

- 1 - La négociation interprofessionnelle sur la formation dans l'économie sociale..... p 3 à 7
- 2 - L'implantation territoriale de l'USGERES..... p 8 à 12
- 3 - L'accompagnement du réseau des conseillers prud'hommes..... P 13 à 15
- 4 - La convention USGERES-DGEFP..... p 16-17

II - La vie de l'Union

- 1 - Deux nouveaux adhérents : Le COSMOS et L'U2C2F..... p 18
- 2 - Le site Internet p 19
- 3 - Les instances..... p 20
- 4 - Quelques rendez-vous et contributions extérieures..... p 21-22

III - La gestion des OPCA

- UNIFORMATION..... p 23-24

Introduction

Deux chantiers majeurs et structurants pour l'USGERES ont rythmé cette année 2005 : la conduite d'une négociation interprofessionnelle avec les confédérations syndicales de salariés sur la formation professionnelle dans l'économie sociale et la consolidation de la représentation régionale de l'Union.

La poursuite de la négociation sur la formation professionnelle débutée en 2004 a d'abord permis à l'USGERES, et plus largement aux employeurs de l'économie sociale, de poser les bases d'un travail commun pour faire reconnaître la représentativité de leurs organisations au niveau national.

En définissant tout d'abord et pour la première fois un champ interprofessionnel de l'économie sociale et son périmètre de façon à permettre à l'ensemble des organismes de l'économie sociale de parler d'une seule voix et de dégager des pistes de négociation communes. Ainsi, c'est l'ensemble des employeurs de l'économie sociale qui trouve un intérêt partagé à s'engager dans une démarche collective et intersectorielle.

En se donnant ensuite les moyens, par la négociation, de se faire reconnaître comme des interlocuteurs incontournables tant par les centrales syndicales de salariés pour signer des accords nationaux, que par les pouvoirs publics pour entrer dans le jeu du paritarisme.

En donnant enfin du sens à un accord interprofessionnel propre à l'économie sociale incluant des dispositions normatives et des dispositions cadre, à la fois ambitieuses et innovantes, qui constituent une réelle valeur ajoutée par rapport aux accords de branches.

Les travaux menés cette année, tant dans le cadre de la délégation employeurs que dans le groupe de négociation avec les confédérations syndicales, ont permis d'avancer sur ces différents points qui devraient nous permettre de parvenir en 2006 à un accord co-signé avec nos amis du GEMA.

Mais cette reconnaissance de l'USGERES doit également s'appuyer sur un ancrage territorial fort. La poursuite de la représentation régionale de l'USGERES était très attendue par tous ceux qui, dans leurs réseaux respectifs, souhaitent promouvoir le rôle des employeurs de l'économie sociale dans les instances de concertation décentralisées. Ainsi, les collèges régionaux ont pu, au travers d'actions collectives opérationnelles ou de manifestations publiques, renforcer ce positionnement.

L'USGERES a, par ailleurs, su faire la démonstration localement qu'elle pouvait ***contribuer à la structuration d'une parole coordonnée des employeurs de l'économie sociale*** encore peu présente dans le paysage. Tout en conservant leur projet et leur dynamique propres, les délégations régionales de l'Union ont intégré les Chambres régionales de PACA et de Bretagne dans un collège « syndicats d'employeurs ». Ainsi, elles renforcent les démarches en faveur d'une interprofessionnelle de l'économie sociale.

L'année 2006 devrait voir ces évolutions se déployer dans un certain nombre de régions ...

C'est dans ce cadre que nous sommes très heureux d'accueillir ***deux nouvelles organisations du monde sportif qui ont adhéré en 2005 : l'U2C2F et le COSMOS.*** Ils viennent consolider notre union dans un moment charnière qui doit nous conduire en 2006 à renforcer notre action dans les domaines de l'emploi, de la formation et du dialogue social et lui donner toute la visibilité et la reconnaissance qu'elle mérite.

I - Les actions conduites en 2005

1/ La négociation interprofessionnelle sur la formation dans l'économie sociale

C'est à la fin de l'année 2003, dans le cadre des rencontres du Groupe de dialogue social créé par l'USGERES et les cinq Confédérations syndicales, qu'a été entériné le principe d'ouvrir la première négociation de l'économie sociale sur le thème de la formation.

La perspective de la loi, qui devait succéder à l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 20 septembre 2003, offrait l'opportunité d'un travail d'adaptation et d'amélioration des futurs dispositifs qui convenait aux partenaires sociaux. A charge cependant pour l'USGERES de composer une délégation d'employeurs dépassant son « seul » périmètre.

L'année 2005 a été très riche sur le plan de l'avancée de la négociation d'un premier accord cadre interprofessionnel sur la formation continue dans l'économie sociale qui devrait être signé en 2006.

Une délégation employeurs élargie au-delà du seul périmètre de l'USGERES

La concertation avec l'UNIFED

L'USGERES et l'UNIFED se sont rencontrés une première fois le 26 avril pour aborder des questions liées à la représentativité, aux champs conventionnels et à la formation professionnelle. A l'issue de cette réunion, des groupes de travail techniques ont été mis en place sur les thèmes suivants : chevauchements de champs, définition du champ interprofessionnel de l'économie sociale, formation professionnelle, prud'hommes, concertation inter employeurs de l'économie sociale.

Une deuxième réunion entre l'USGERES et l'UNIFED s'est tenue le 13 juin pour clarifier le périmètre des champs conventionnels couverts par l'UNIFED et l'USGERES. Trois secteurs ont été identifiés:

- l'Animation et les centres sociaux
- l'aide à domicile
- la Mutualité

Pour chacune des deux Unions, des règles de délimitation des champs et de bonne conduite ont été définies ensemble sur les activités suivantes :

- «Crèches et garderies d'enfants»
- «Pratique médicale»
- «Pratique dentaire»
- «Activités des auxiliaires médicaux»

Les travaux menés ont d'abord donné lieu, en octobre 2005, à un projet de protocole d'accord USGERES/UNIFED sur les points suivants :

- L'obtention d'une représentation interprofessionnelle des employeurs de l'Economie sociale.
- La négociation et la signature d'un premier accord interprofessionnel de l'Economie sociale sur la formation professionnelle.
- La définition du champ interprofessionnel de l'Economie sociale avec une claire délimitation des champs d'activité couverts par les secteurs représentés au sein de chaque Union.
- La préparation des élections prud'homales de 2008.

Fin 2005, le protocole d'accord a été suspendu à la participation de l'UNIFED aux séances de négociation avec les confédérations syndicales de salariés mais les deux unions se sont entendues sur la mise en œuvre des points ci-dessus dans les meilleurs délais.

La concertation avec le GEMA

Les relations avec le GEMA se sont situées en 2005 dans la continuité de celles engagées avec l'ancien président Jacques Roché et poursuivies par son successeur Daniel Havis. L'USGERES a rencontré la commission sociale du GEMA pour lui faire part de son souhait de constituer une délégation employeurs élargie aux partenaires de l'union. Le protocole d'accord USGERES/UNIFED a été étendu au GEMA fin 2005 quand ce dernier a décidé de rejoindre la délégation employeurs à la table des négociations.

La négociation sur la formation professionnelle continue dans le cadre de l'USGERES

La composition de la délégation employeurs

Les membres de l'Union qui ont participé à la délégation, animée par Michel Porta (CGSCOP), sont :

André Arnaudy (UGEM) ; Michel Abhervé (UNML) ; Robert Baron (UNODESC) ; Henri Borentin (SNOGAEC) ; Emmanuel Boutterin (SNRL) ; Pierre Clouet (SADCS) ; Thierry D'aboville (UNADMR) ; Christine Di Costanzo (UGEM) ; Michel Gaté (FNAID) ; Hélène Godin (UNA) ; Alain Hernandez (UGEM) ; Didier Laurain (UGEM) ; Jean-Marie Lesaffre (SNALESS) ; Jean-Jacques Poriel (Crédit Coopératif) ; Michel Porta (CGSCOP) ; Jeanine Pouyes (SADCS) ; Gilbert Soucaze des Soucaze (UNADMR) ; Michel Tarasco (SATPS) ; Hugues Vidor (SNAECSO) ; Didier VoDinh (SNAECSO).

Réunions de la délégation employeur au sein du collège plénier de l'USGERES

Il s'est réuni six fois en 2005 : Le 12 janvier, le 1^{er} février, le 7 mars, le 6 avril, le 28 août et le 27 septembre pour préparer le positionnement des employeurs dans le cadre de la négociation avec les confédérations syndicales.

Quelques éléments importants sont à retenir sur le travail de ce collège en 2005 :

1. La définition du périmètre du champ d'application de l'accord pour donner un contenu au concept « d'inter professions » et étayer par conséquent le dossier de la représentativité des employeurs de l'économie sociale au niveau national

En définissant précisément le champ d'application de l'accord, l'USGERES vise la reconnaissance d'un champ interprofessionnel de l'économie sociale, les entreprises du secteur étant aujourd'hui encore en dehors du champ de la négociation paritaire nationale.

Une démarche fondatrice mais surtout politique : la reconnaissance par les partenaires sociaux de l'existence de ce champ et de ces spécificités dans un accord co-signé renforçant la visibilité et la légitimité de nos entreprises et groupements auprès des pouvoirs publics.

Une approche singulière, dans la mesure où les critères retenus pour définir les contours du champ de l'économie sociale mettent clairement en évidence le respect de nos principes fondateurs.

Entrent dans le champ d'application de l'accord les entreprises et organismes relevant des statuts coopératif, associatif et mutualiste et leurs filiales, c'est-à-dire :

- Les sociétés coopératives ouvrières de production et sociétés coopératives d'intérêt collectif,
- Les associations,
- Les fondations,
- Les mutuelles de santé,
- Les mutuelles d'assurances.

2. La proposition d'une disposition normative imposée à toutes les entreprises entrant dans le champ

Les employeurs proposent une disposition d'application immédiate et obligatoire pour toutes les entreprises de l'économie sociale entrant dans le champ d'application, quelle que soit leur taille : l'harmonisation des taux de contribution à la formation professionnelle des salariés. Cette disposition concerne en premier lieu les entreprises de moins de 10 salariés qui devront parvenir à ce taux selon un calendrier de mise en œuvre progressif, prenant en compte leurs contraintes.

3. La définition d'un cadre pour la poursuite de la négociation sur des axes de progrès clés

Cinq axes de progrès sont soumis à la négociation des partenaires sociaux. En 2005, deux des cinq premiers axes ont fait l'objet d'une réflexion du collège plénier des employeurs. La problématique posée par le thème de la professionnalisation tient au fait que les branches ont la responsabilité d'en définir les orientations. La question est donc celle du positionnement d'un ANI de l'économie sociale, constituant une valeur ajoutée par rapport aux dispositifs professionnels permettant le développement de parcours de professionnalisation transversaux, définis, priorisés et basés sur des expérimentations et innovations.

Concernant le DIF, c'est bien la question de sa transférabilité qui est posée dans le cadre de dispositifs permettant d'accompagner la formation tout au long de la vie. La création d'un régime conventionnel complémentaire aux dispositifs législatifs peut être envisagé de même que la gestion et le financement de ce régime dans le cadre d'une structure spécifique, créée et gérée paritairement.

Les enjeux et le déroulement de la négociation avec les confédérations

Rappel des enjeux de la négociation

Si les premières grandes thématiques proposées à la négociation ont rencontré l'adhésion de principe des représentants syndicaux, ceux-ci ont insisté sur la logique d'ensemble qui devait inspirer les travaux paritaires, l'accord visé ne devant pas en rester à l'élaboration d'un « catalogue de mesures » mais révéler une conception générale de la formation professionnelle pour la promotion de l'emploi et des qualifications dans l'économie sociale.

Les questions de l'articulation des niveaux de négociation (entre les branches et l'interprofessionnel) et de la nature de l'accord visé (normatif ou supplétif) ont occupé une large part des discussions entre les partenaires sociaux.

Les réunions menées en 2005 avec les confédérations syndicales

Cinq réunions ont rythmé l'avancée de la négociation en 2005 : 15 février, 23 mars, 25 mai, 19 septembre, 6 décembre, en complément des deux réunions en 2004 qui se sont tenues depuis l'ouverture des négociations le 28 mai 2004.

Ces différentes réunions ont permis aux confédérations syndicales d'exprimer le souhait de certains aménagements du texte et notamment :

1. L'extension du champ d'application de l'accord, en listant les secteurs d'activités concernés et en définissant les exceptions et leurs critères.
2. Les pistes transversales d'accès à la formation pour les salariés des petites entreprises pour cibler des publics prioritaires et développer des expérimentations.
3. L'harmonisation des taux de contribution à la formation professionnelle en référence à un taux minimal supérieur à 1,60% de la masse salariale.

Synthèse et perspectives

Au final, fin 2005, le texte du projet d'accord proposait :

- **Une définition du champ d'application de l'accord** basée sur la combinaison de trois critères cumulatifs afin de répondre, d'une part, aux attentes exprimées par les représentants de salariés en termes d'activités (champs d'application conventionnels) et, d'autre part, aux souhaits des représentants d'employeurs en termes d'identité de l'économie sociale;
- **Un engagement normatif** négocié entre les partenaires sociaux, concernant tout particulièrement l'harmonisation des taux de contribution des entreprises de +/- de 10 salariés à hauteur de 1,60% de la masse salariale brute.

- **Une nouvelle logique de négociation** destinée à lever la difficulté de concilier autonomie de négociation des branches et réelle valeur ajoutée interprofessionnelle. La méthode de travail retenue propose d'engager une démarche prospective, s'appuyant sur les orientations des branches, des OPCA et les travaux des observatoires, afin de définir des orientations de progrès transversales à l'économie sociale sur cinq axes de progrès clés :
 - Transférabilité du DIF.
 - Parcours de professionnalisation.
 - Coopération pour le développement d'outils d'emploi formation, notamment d'observation harmonisée et mise en œuvre d'expérimentations transversales sur des territoires pilotes.
 - Développement du dialogue social.
 - Formation entrepreneuriale des dirigeants bénévoles.

Les réunions menées, tant dans le cadre du collège plénier qu'avec les confédérations syndicales, ont permis des avancées majeures en 2005 dans **l'identification d'un champ interprofessionnel de l'économie sociale**. En prenant le thème de la formation comme premier levier pour définir un accord cadre à la fois normatif et supplétif, l'USGERES a su faire la démonstration **de la valeur ajoutée d'une réflexion interprofessionnelle dans le respect du principe de subsidiarité vis-à-vis des branches**. Fin 2005, les convergences de vues entre le GEMA, l'USGERES et les confédérations syndicales de salariés laissaient augurer la signature commune du premier accord interprofessionnel de l'économie sociale dans le courant de l'année 2006.

2/ L'implantation territoriale de l'USGERES

Lancée en 2004, la régionalisation de l'USGERES produit en 2005 les premières pistes d'action -qui resteront à confirmer en 2006- concrètes visant à renforcer la présence des associations, coopératives et mutuelles adhérentes à l'Union et de faire des employeurs de l'économie sociale des partenaires sociaux à part entière.

La région se trouve en position d'acteur public central pour impulser le développement de l'orientation et de la formation tout au long de la vie. Pour ce faire, il lui revient :

- de susciter des concertations et de contractualiser avec les acteurs de l'orientation et de la formation, en particulier avec les partenaires sociaux,
- de promouvoir, pour cela, les instances de dialogue et les outils tels que le schéma régional de développement économique, le schéma régional des formations, les contrats d'objectifs avec les branches professionnelles, ...

En tant que **partenaire social régional**, l'USGERES intervient de manière transversale pour porter les besoins, les attentes et les spécificités des employeurs de l'économie sociale au sein des CCREFP¹, instances paritaires dans lesquelles se retrouvent l'Etat, la Région, les organisations professionnelles d'employeurs ainsi que les organisations syndicales de salariés. L'USGERES est aujourd'hui présente, en tant que membre de droit, ou en qualité de membre associé aux travaux des commissions, dans 8 des 13 CCREFP fonctionnant sur le territoire national.

En tant qu'**organisation interprofessionnelle**, l'USGERES s'oblige au travers de ces collèges régionaux à représenter toute la diversité des champs couverts par ses adhérents.

Enfin, la régionalisation de l'USGERES s'inscrit également dans le projet plus général de recherche de représentativité de l'Union : **c'est en étant reconnu sur les territoires régionaux que l'Union pourra plus aisément être reconnue au niveau national.**

Quelles pistes de travail concrètes des USGERES régionales en 2005

L'année 2005 a été celle de la consolidation. Un certain nombre de projets ont été proposés et verront leur concrétisation au cours de l'année 2006.

En matière d'emploi

Au travers des contrats d'objectifs, les employeurs de l'économie sociale souhaitent recueillir des informations qualifiées en matière d'emploi et de formation (types de contrats, niveaux de formation, parcours professionnels, offres et demandes de formation, ...). En partenariat avec l'ANPE, les ASSEDICS, l'INSEE, les services déconcentrés de l'Etat, le Conseil régional, les organismes de formation, les employeurs de l'économie sociale disposent ainsi de données importantes pour évaluer les enjeux auxquels ils sont confrontés.

¹ CCREFP : Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Ainsi, en Bretagne, le collège régional a poursuivi ses travaux sur le contrat d'objectifs dans les branches de l'animation socioculturelle et sportive, ce qui a permis :

- **la rédaction d'un cahier sectoriel** visant à fixer la situation de l'emploi dans ce secteur et évaluer les évolutions de l'emploi dans ces champs conventionnels,
- **la mise en œuvre d'un tableau des métiers**,
- **une étude sur la VAE** : est-ce aujourd'hui une pratique courante dans ces secteurs d'activités ? Quels sont les profils de personnes qui s'engagent dans une démarche de reconnaissance de leurs acquis professionnels ? Quels sont les freins et leviers de ce dispositif dont on constate qu'il est assez peu mis en œuvre en Bretagne.

En Pays de la Loire, mais également en Rhône-Alpes ou en Franche-Comté, une démarche analogue a été entamée par la CRES Pays de la Loire qui envisage aujourd'hui de créer un observatoire des métiers de l'économie sociale, travail auquel devra être associée l'USGERES.

En matière de dialogue social

Le dialogue social territorialisé constitue également une des priorités de l'USGERES en région. Les dispositions de la loi du 4 mai 2004 prévoient, en effet, la création de commissions paritaires interprofessionnelles de dialogue social territorial. D'ores et déjà, l'USGERES est consultée pour participer à la création et l'animation de ces nouveaux espaces de dialogue social (Aquitaine, département du 05 notamment). Mais c'est également au travers de leurs travaux au sein des CCREFP que les collèges régionaux sont acteurs du dialogue social.

En Aquitaine un projet a pris corps à l'initiative de la DRTEFP et avec une participation active de la Chambre régionale de l'économie sociale.

Les enjeux de l'expérience aquitaine :

- Organiser un dialogue social bipartite propre à l'Economie Sociale,
- Affirmer la diversité des acteurs économiques dans le dialogue social,
- Mettre en œuvre une meilleure organisation et une plus grande visibilité de l'Economie Sociale en région,
- Prendre en compte et rendre plus efficace l'entrepreneuriat dans l'Economie sociale,
- Intégrer les spécificités de l'Economie Sociale dans ses relations partenariales avec les autorités publiques locales.

Aux termes de travaux parfois laborieux, la commission a choisi, pour une 1^{ère} phase, de lancer une information et de sensibiliser les associations (salariés et dirigeants bénévoles) de 2 secteurs d'activités (animation et aide à domicile) sur les enjeux du dialogue social et la possibilité d'organiser ce dialogue selon des modalités adaptées.

Le développement économique

Le développement économique est le domaine d'intervention principal de la région, qui a été confirmé par la loi du 13 août 2004. En effet, toutes les collectivités interviennent économiquement, mais désormais la région « coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements ». Elle n'est cependant pas « chef de file » comme envisagé dans le texte de départ.

Comment l'USGERES est-elle intégrée à l'élaboration de ce schéma ?

Au travers de sa présence aux CCREFP, l'USGERES est en mesure de rappeler l'importance des associations, coopératives, mutuelles dans les régions et de contribuer aux politiques publiques d'emploi et de formation professionnelle.

Dans d'autres régions (Rhône-Alpes, Bretagne, ...), l'Union travaille également avec les CRES pour établir un positionnement des acteurs de l'économie sociale et d'intégrer des problématiques spécifiques aux employeurs de l'économie sociale.

La structuration du paysage de l'économie sociale en 2005

1. Une volonté de l'USGERES d'accroître la visibilité de l'économie sociale se traduisant par des contacts réguliers avec les chambres régionales de l'économie sociale

La mise en place des groupes régionaux de l'USGERES s'est accompagnée d'une démarche d'explication et de clarification auprès des CRES.

En effet, des coopérations sont à organiser qui s'appuieraient sur l'apport spécifique des employeurs de l'économie sociale, dans le cadre de la complémentarité mouvements/syndicats que veut promouvoir le CEGES. L'USGERES souhaite ainsi établir les bases des coopérations les plus constructives pour l'économie sociale.

Répondant au souhait de travailler avec les acteurs régionaux déjà présents sur les territoires, l'USGERES :

- a souhaité travailler en partenariat avec les chambres régionales (associées aux 4 forums régionaux organisés en 2005),
- a soutenu les projets de modifications de statuts permettant la participation active des syndicats d'employeurs aux travaux des CRES (PACA, Bretagne).

2. l'adhésion de l'USGERES aux CRES PACA et Bretagne

Les chambres de Bretagne (le 23 septembre 2005) et de PACA (le 30 mai 2005) ont pris la décision de modifier leurs statuts afin de donner la possibilité aux syndicats d'employeurs de participer à leurs travaux. En créant, à l'image des statuts du CEGES, un collège « employeurs » et en organisant une présence de ces mêmes syndicats dans le bureau, les chambres participent activement à la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'importance de la fonction employeur dans le champ de l'économie sociale. Ces modifications doivent être suivies de travaux communs pour accroître la reconnaissance des entreprises de l'économie sociale comme une force socio-économique incontournable.

La communication sur l'implantation territoriale de l'USGERES : l'organisation de forums régionaux

4 forums régionaux ont été organisés en 2005 (le 17 juin en Bretagne, le 28 octobre en Alsace, le 8 novembre en PACA et le 2 décembre en Poitou-Charentes).

Ces actions de communication poursuivaient plusieurs objectifs, variables selon les régions. Il s'agissait à la fois :

- d'élargir le cercle des personnes qui travaillent aujourd'hui à une représentation de l'USGERES
- de se faire connaître du plus grand nombre : acteurs de l'économie sociale, institutionnels
- d'expliquer la démarche, le projet et l'ambition de l'USGERES,
- de faire œuvre de pédagogie en développant la prise de conscience sur l'importance de la fonction et le rôle d'un syndicat d'employeurs dans l'économie sociale,
- d'identifier les thèmes de travail possibles ou souhaités des associations, coopératives et mutuelles en prise directe avec les réalités et les contraintes du quotidien.

Quels sont les enseignements à tirer de ces forums régionaux ?

Fréquentation : de 40 à 80 participants selon les régions.

En Bretagne, le collège régional a été auditionné au Conseil Economique et Social Régional dans le cadre du Schéma régional de Développement Economique. Un travail a également été engagé sur la création d'un baromètre social, visant à la fois à mesurer et à identifier les pratiques de dialogue social, mais également à doter, à terme, les employeurs d'outils de pilotage pour un dialogue social en adéquation avec les exigences de gestion et les valeurs des entreprises de l'économie sociale.

En Alsace, cette journée a relancé un projet d'action sur la formation des bénévoles sur lequel travaille Paul Mumbach depuis un certain temps. La journée du 28 octobre a également permis d'œuvrer pour une éventuelle présence de l'USGERES Alsace au Conseil Economique et Social Régional.

En PACA, le conseil régional a fait part de son souhait de voir les acteurs de l'économie sociale s'engager dans une politique intersectorielle visant à favoriser le développement de l'emploi en lien avec des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En Poitou-Charentes, l'USGERES est désormais intégrée au conseil d'administration du C2RA. La journée du 2 décembre a également permis d'explicitier les complémentarités à mettre en œuvre avec la CRES. Il a également été envisagé de travailler sur un contrat d'objectif intersectoriel.

Enfin, l'USGERES s'est vue confiée une mission d'évaluation de la politique d'emploi, de formation et d'insertion des jeunes en Poitou-Charentes. Au terme d'une convention signée avec le Conseil régional et la DRTEFP, l'USGERES pilote les travaux de 3 doctorants qui devront mener à bien cette mission.

Synthèse et perspectives

Quelles sont les actions ou champs d'actions qui doivent être renforcés ou investis ?

- La formation des bénévoles
- Le dialogue social : par la mise en place d'expérimentations visant à :
 - analyser les modalités de dialogue social existant,
 - créer les outils afin de développer cette pratique aujourd'hui largement sous-utilisée dans les entreprises de l'économie sociale.
 - ↳ *Ces démarches ne doivent pas conduire à la signature d'accord, ni à des négociations avec les confédérations de salariés.*

Ces expérimentations doivent davantage se placer dans une perspective de prise de conscience des dirigeants associatifs, coopératifs et mutualistes de leurs responsabilités d'employeurs.

Quel accompagnement des collègues régionaux ?

L'implantation territoriale de l'Union passe par une identification des forces en présence. Ce qui implique :

- un recensement le plus exhaustif possible des lieux de représentation possible pour une organisation interprofessionnelle d'employeurs,
- la mise en commun des fichiers des adhérents de l'USGERES. Ces coordonnées sont autant de contacts possibles pour démultiplier les actions de l'Union en région. Elle permettra, en outre, d'identifier des candidats potentiels pour les prochaines élections prud'homales,
- un travail d'évaluation et de mesure du poids de l'économie sociale dans chacune des régions. Il est ainsi nécessaire de systématiser les travaux conduits bien souvent par les CRES, sur demande de l'INSEE.

Outre les forums régionaux organisés en 2005, les actions de communication doivent également porter sur la mise en place de contacts réguliers avec l'Association des Régions de France, voire l'Association des Départements de France, ainsi que la création, au sein de l'USGERES, d'instances -ou de lieux de dialogue- visant à associer et à informer les délégations régionales des enjeux, décisions et projets au niveau national.

Quel positionnement adopter vis-à-vis des CRES ?

L'USGERES souhaite une certaine cohérence du paysage de l'économie sociale entre les niveaux national (CEGES) et régional (CRES). Les expériences de PACA et de Bretagne doivent être généralisées.

Poursuit-on la régionalisation afin de couvrir l'ensemble du territoire d'ici la fin 2006 ?

De manière unanime, les membres du Conseil permanent ont souhaité que l'USGERES « couvre » l'ensemble du territoire d'ici la fin 2006. Les délégations régionales de l'USGERES devront être présentes dans toutes les régions dans la perspective des élections prud'homales de 2008.

Quelle articulation donner au développement territorial avec les élections prud'homales ?

Sans être un axe structurant de la régionalisation de l'USGERES, la prochaine campagne prud'homale devra être pleinement intégrée aux travaux des « USGERES régionales ». Dans cette perspective, il serait souhaitable que chaque délégation régionale compte en son sein un correspondant spécifiquement dédié à cette action.

3 - L'accompagnement du réseau des conseillers prud'hommes

La formation des conseillers prud'hommes

L'année 2004, 2^{ème} année d'existence et premier exercice effectif de l'APFEES, avait permis de fournir aux conseillers prud'hommes un outil pleinement efficace en leur offrant :

- un panel de formations important, tant au niveau des thèmes que des lieux,
- une association pleinement à l'écoute de leurs besoins,
- des intervenants qualifiés et complémentaires,
- un site Internet leur permettant de gérer leurs inscriptions, et prolongeant la formation.

Il s'est agi pour l'année 2005 de consolider et asseoir la notoriété des services rendus par l'APFEES auprès des conseillers prud'hommes employeurs de l'économie sociale :

- en proposant des thèmes plus encore en adéquation avec les besoins des conseillers,
- en développant le site Internet.

Les traits majeurs de cet exercice ont été :

- le maintien d'une forte demande en matière de formation des conseillers prud'hommes de l'économie sociale,
- la reconnaissance de la qualité des formations dispensées.

Instances de l'APFEES

En 2005, les instances suivantes de l'APFEES ont été modifiées :

1/ Bureau : Nouvelle composition (conseil d'administration du 30 août 2005)

Les trois organisations d'employeurs de l'économie sociale composant l'APFEES se retrouvent au sein du Bureau qui est désormais composé comme suit (les statuts prévoient une présidence tournante, chacun des collègues constituant le conseil d'administration détenant un poste pour une année).

- Président : Jean-Pierre Truffier - UNIFED
- Vice Président : Alexandre Diner- GEMA
- Trésorier : Robert Baron - USGERES

2/ Membres du Conseil d'administration

USGERES :

Titulaires : Robert Baron (UNODESC), André Arnaudy (UGEM), Gérard Alamarguy (SNOGAEC), Hélène Godin (UNA)

GEMA :

Titulaires : Jean-Claude Rouhaud, Martine Bacciochini, Alexandre Diner, reste un poste à pourvoir

UNIFED :

Titulaires : Philippe Calmette, Philippe Blanc, Jean Pierre Truffier, Laurent Tissot

Les méthodes pédagogiques de l'APFEES

Les méthodes pédagogiques proposées par l'APFEES privilégient toujours les études de documents et de cas pratiques.

Les sessions proposées ont abordé la question sous un angle théorique afin de permettre une bonne compréhension des thèmes mais également sous un angle pratique, les avocats insérant dans leur formation une simulation.

L'insertion des jugements dans le support de formation permet ainsi aux conseillers de se constituer une compilation de jugements, outil essentiel à la rédaction des jugements.

Outre les avocats, l'APFEES a recouru à de nouveaux formateurs :

- un conseiller prud'homme expérimenté (formation sur « gestion du délibéré et police de l'audience »), Emmanuel Bouterin, conseiller prud'homme économie.
- une juriste (formation sur « Compétence du conseil des prud'hommes et gestion des conflits en protection sociale complémentaire »), Lynda Ayadi, juriste en droit de la protection sociale complémentaire
- un praticien (formation sur « Le mandataire - convention collective du particulier employeur »), Philippe Hedin, directeur de « la vie à domicile »

Nombre de journées de formation en 2005

73 journées soit 991 stagiaires pour l'année 2005, ce qui représente un taux d'exécution de la convention de 70,85 % pour un montant de subvention 203.245 € pour l'année 2005.

Le 2^{ème} colloque de l'APFEES du 22 septembre 2005

Les conseillers ont été nombreux à faire part de leur souhait d'une journée nationale, afin de faire un point sur l'institution prud'homale et les rapports avec les autres conseillers prud'hommes, sur la dimension nouvelle apportée par les conseillers économie sociale au sein de cette juridiction.

Nous avons souhaité associer à cette journée un certain nombre d'intervenants extérieurs qui ont exprimé leur opinion sur l'institution prud'homale (représentants du Ministère de la justice) et sur l'évolution du droit du travail.

L'ordonnance relative aux mesures de simplification dans le domaine des élections prud'homales du 24 juin 2004 a notamment reporté les prochaines élections en 2008, prorogeant le mandat des conseillers prud'hommes de un an. Il convenait donc de présenter les différentes mesures de cette ordonnance et ses conséquences, et appréhender notre rôle et notre stratégie pour les prochaines élections prud'homales.

Le déroulement d'ensemble du colloque a été conçu pour favoriser les échanges, le dialogue, le transfert de connaissance.

L'étude prud'hommes de l'USGERES

Afin de réussir face à cette échéance importante pour la représentativité des employeurs de l'économie sociale, une 1ère réunion de travail s'est tenue le mardi 30 août 2005 à 14h30.

Cette réunion, en présence de Robert BARON (membre du Directoire de l'USGERES - en charge des élections prud'homales) et d'un panel d'une dizaine de conseillers prud'hommes issus de l'USGERES, avait notamment pour objectif de réfléchir à la réalisation et la diffusion d'un questionnaire qualitatif sur le mandat prud'homal exercé par les conseillers employeurs de l'économie sociale (difficultés, rapports avec les instances prud'homales, rapports avec les organisations syndicales, ...).

L'AEES

1/ Composition du bureau

- Président : Alexandre Diner - GEMA
- Vice Président : Jean-Pierre Truffier - UNIFED
- Trésorier : Robert Baron - USGERES

2/ Membres du Conseil d'administration

USGERES :

Titulaires : Robert Baron (UNODESC), André Arnaudy (UGEM), Gérard Alamarguy (SNOGAEC), Hélène Godin (UNA)

GEMA :

Titulaires : Jean-Claude Rouhaud, Martine Bacciochini, Alexandre Diner, reste un poste à pourvoir

UNIFED :

Titulaires : Philippe Calmette, Philippe Blanc, Jean Pierre Truffier, Laurent Tissot

Synthèse et perspectives

Au regard des nouvelles modalités d'inscription pour constituer les listes électorales prud'homales (inscription *via* la DADS), du vide juridique concernant l'inscription des bénévoles employeurs, l'année 2006 sera - déjà - celle de la mobilisation des électeurs.

L'USGERES, au travers de l'étude lancée en fin 2005, sera en capacité d'apporter une information qualifiée à ses adhérents pour « faire le plein » sur les listes et mobiliser ses adhérents.

Mais l'année 2006 devra également être celle de l'identification des candidats potentiels. L'objectif étant de présenter, *a minima*, une liste « employeurs de l'économie sociale » dans chaque conseil de prud'hommes. C'est près de 2.300 candidats qu'il faudra solliciter ...

4 - La convention USGERES-DGEFP sur les nouveaux contrats aidés dans l'économie sociale

L'engagement souhaité de l'USGERES dans le Plan de Cohésion Sociale (PCS)

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a créé de nouveaux contrats aidés pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et des personnes allocataires de minima sociaux. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi et le contrat d'avenir doivent faciliter le retour dans la vie professionnelle de ces personnes tout en répondant à des besoins collectifs non satisfaits.

Afin d'évaluer les effets du PCS, et notamment les dispositions relatives aux contrats d'avenir et contrats d'accompagnement à l'emploi, l'Etat souhaite connaître la nature des actions mises en place en matière de contrats aidés dans l'économie sociale et favoriser le développement de ces derniers.

L'USGERES juge nécessaire de s'inscrire dans le soutien et la promotion du PCS, compte tenu de la vocation de ses membres essentiellement investis dans les services relationnels de proximité et soucieux de contribuer à la lutte contre le chômage pour le maintien/la restauration du lien social.

Le rôle de l'USGERES peut être celui de « **facilitateur** » compte tenu du nombre de syndicats employeurs qu'elle réunit, et dans la mesure où les contrats visés peuvent paraître complexes à mettre en œuvre. **L'USGERES a donc pour vocation de se positionner en réseau d'appui/relais des employeurs, dans le cadre d'un accompagnement des acteurs socioprofessionnels organisés en fédérations et syndicats.**

La mise en place d'un centre de ressources

Une rencontre avec la DGEFP le 12 juillet 2005 a permis à l'USGERES d'obtenir un accord de principe pour la mise en place d'un centre de ressources pilote au sein de l'USGERES pour mener à bien ce projet, dont les principales missions seraient les suivantes :

- Informer et sensibiliser les têtes de réseaux aux enjeux liés à la mise en œuvre du PCS,
- Recenser et identifier les besoins des employeurs,
- Développer la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle de l'économie sociale en facilitant l'identification des besoins d'emplois et de compétences des entreprises de l'économie sociale et de leurs salariés,
- Synthétiser et diffuser une information qualifiée sur les besoins d'accompagnement des employeurs et sur ceux des personnes en contrats aidés,
- Promouvoir des dispositifs innovants de développement de l'emploi,
- Associer les fédérations et syndicats d'employeurs dans le pilotage et la gestion des dispositifs régionaux d'emploi et de formation professionnelle,
- Organiser le suivi/l'évaluation du dispositif mis en place par l'USGERES.

Une convention en cours de signature

Une convention d'objectifs et de méthodes entre l'Etat et l'USGERES pour l'appui aux employeurs de l'économie sociale a été initiée en 2005 et sera signée dans le courant de l'année 2006.

Il est convenu que l'USGERES prenne en charge la mise en œuvre du centre de ressources, le pilotage et le suivi de ses missions dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat, celui-ci apportant un soutien logistique et financier au fonctionnement du Centre.

L'USGERES estime à 139.434 € annuels le coût de la création et du fonctionnement d'un tel centre, qui aura pour vocation de collecter/produire des données, d'organiser leur diffusion, de conduire les études nécessaires à la connaissance des situations d'emploi et de contribuer à la mise en relation des différents acteurs entre eux.

L'Union sollicite une subvention de 62.000 euros auprès de la DGEFP.

II - La vie de l'Union

1 - Deux nouveaux adhérents :

Le CoSMoS

Le 10 février, le rapprochement en cours depuis quelques mois entre l'USGERES et les représentants du secteur sportif s'est traduit par une demande officielle d'adhésion du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS).

Le CoSMoS est né de la volonté du secteur sportif de disposer d'une convention collective qui lui soit propre. Créé en 1997 par le Comité national olympique sportif français, il est l'une des deux organisations employeurs - avec le CNEA - qui négocient actuellement cette nouvelle convention collective.

Il fédère l'ensemble des catégories d'employeurs du secteur sportif.

Au-delà de son rôle de partenaire social, le CoSMoS veut également être un instrument pédagogique et de conseil pour le secteur sportif.

Ses membres prendront place progressivement au sein des différentes instances de l'USGERES.

L'U2C2F

L'Union des Clubs des Championnats Français de Football (U2C2F) est le syndicat employeur créé par l'Association des Clubs des Championnats Français de Football.

Ce tout jeune syndicat -né le 22 octobre 2004- intervient dans le champ du football amateur (110 clubs évoluant aux plus hauts niveaux nationaux, 50 000 licenciés). Il a notamment pour but de participer aux diverses négociations organisant les relations professionnelles dans le domaine du football amateur.

En octobre, le nouveau site Internet de l'USGERES a été mis en ligne.

Il a pour mission principale de sensibiliser aux actions de l'USGERES : les employeurs de l'économie sociale, toute personne potentiellement intéressée par l'USGERES et la question employeur dans l'économie sociale, les représentants des Pouvoirs publics, les organisations syndicales...

Les objectifs du site sont :

1. De faire connaître l'USGERES : ses missions, ses activités, ses organisations membres, ses publications, ses prises de position,
2. D'informer les adhérents sur les projets : Elections prud'homales ; Groupe de dialogue social, négociation sur la FPC et ateliers thématiques, Régionalisation,
3. De faciliter/stimuler leur participation aux activités de l'union : comptes-rendus des groupes de travail, des réunions d'instances, annuaire des adhérents...
4. De constituer un site de référence pour les employeurs de l'économie sociale : chiffres, données consolidées sur l'emploi et les métiers, présentation des branches, mise en ligne de textes réglementaires, liens avec les sites des adhérents et partenaires.

Des problèmes de référencement du site, de fonctionnement des adresses courriel ainsi que des difficultés d'accès à la mise à jour de certaines rubriques consacrées aux adhérents conduiront l'USGERES à prendre des dispositions dans le courant de l'année 2006 pour changer de prestataire.

3 - Les instances

Le Directoire de l'USGERES s'est réuni chaque mois en 2005, pour impulser, suivre et coordonner les actions conduites par l'Union.

Président

Alain Cordesse (groupe B : UNODESC/CNEA), Président, a succédé à Gérard Deschryver (groupe A) en janvier 2005.

Secrétaire général

Lors du Directoire du 8 mars, Alain Hernandez, membre de l'UGEM (Union des Groupements d'Employeurs Mutualistes) et représentant à ce titre du Groupe D (Mutualité) est devenu le nouveau Secrétaire général de l'USGERES.

Vice-présidents

André Arnaudy (groupe C : UGEM)

Michel Porta (groupe D : CGSCOP)

Trésorier

Jean-Jacques Poriel (groupe D : Crédit Coopératif), Trésorier.

Trésorier adjoint

Gilbert Soucaze des Soucaze (groupe A : UNADMR)

Répartition des fonctions entre les administrateurs du Directoire

Robert Baron (UNODESC/CNEA) : dossier prud'hommes

Yves Daniel (SATPS) : dossier observatoire des emplois et des métiers de l'économie sociale

Michel Porta (CGSCOP) : dossier négociation et dialogue social

Michel Gaté (FNAID) : communication et colloques

Jean-Marie Lesaffre (SNALESS) : dossier régionalisation

Les autres administrateurs du Directoire :

Christian Gillardeau (UNIOPSS)

Alain Sauvreneau (SADCS/CNEA)

Trois Conseils permanents se sont déroulés en 2005, qui ont permis à l'ensemble des membres de l'USGERES d'échanger et de se concerter sur des thèmes proches des activités de l'union.

Judi 17 février :

- Implications des lois de décentralisation sur la formation professionnelle
- Représentation régionale de l'USGERES

Judi 30 juin :

- Syndicats d'employeurs et mouvements au service de l'économie sociale
- Champ interprofessionnel de l'économie sociale : les enjeux liés à la négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle dans l'économie sociale

Mercredi 23 novembre :

- La régionalisation de l'USGERES : état des lieux et perspectives

4 - Quelques rendez-vous et contributions extérieures

L'USGERES a organisé ou participé à différentes rencontres dans l'année :

Avec les représentants du Gouvernement et des Pouvoirs publics :

- Avec le cabinet de Jean-Louis BORLOO dans le cadre de la mise en place de la délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale.
- Avec la DIES dans le cadre de la préparation de la conférence sur la vie associative
- Avec des représentants de la Fédération nationale des UROF (Unions régionales des organismes de Formation).
- Avec un représentant de la direction de la négociation collective de la DRT (Direction des Relations du Travail).
- Avec monsieur Decool, député du Nord chargé par le Premier ministre d'une mission sur la vie associative.

L'USGERES a participé, par ailleurs, aux travaux du Groupe sur « Le dialogue civil et social », dans le cadre des activités préparatoires à la tenue de la première Conférence nationale de la vie associative voulue par le Premier ministre, dans le cadre du plan *France 2005*.

Avec les organisations syndicales

- Des représentants de la CGT
- Des représentants de FO
- Des représentants de la CFDT
- Des représentants de l'UNSA

Les membres du groupe de travail paritaire UNSA-USGERES se sont réunis à deux reprises en 2005.

Initiés en 2004, les travaux de ce groupe ont essentiellement porté sur l'élaboration d'un guide d'auto questionnement sur la qualité de l'emploi et le développement du dialogue social dans les entreprises de l'économie sociale.

Ce guide, encore en cours de rédaction, devra pouvoir être diffusé en 2006, de manière expérimentale, auprès d'un nombre limité d'entreprises et sur des régions définies.

Au terme de cette 1^{ère} diffusion, cette expérimentation pourrait aboutir à la rédaction paritaire de certaines pistes d'action sur un territoire donné.

Les membres de l'Union participant à ce groupe de travail sont : *Robert Baron (UNODESC/CNEA), Michel Gaté (FNAID), Laurence Jacquon (UNADMR) et Michel Porta (CG-SCOP)*.

Avec des représentants de l'économie sociale :

- Le CEGES dans le cadre de l'évolution de ses instances.
- Le Président et le directeur général de l'OPCA CCFP (Centre de Coordination de Formation Professionnelle),
- Le Président et le directeur général de l'OPCA Habitat Formation,
- Le Président et le Secrétaire général du CNIAE (Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique)
- La Secrétaire générale du Coorace (Fédération de Comités et Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi)
- La CPM dans le cadre de la représentativité des membres de l'USGERES au sein du conseil d'administration e la caisse

L'USGERES a été invitée ou est intervenue dans différentes manifestations, notamment :

- Les Rencontres de l'assemblée nationale avec Jean-Louis Dumont
- Le Congrès de l'UNIOPSS du 29 au 31 mars
- Le Colloque du CEGES à l'assemblée nationale le 13 avril
- Les Rencontres sur la gouvernance des entreprises de l'économie sociale, organisées par le GNC le 29 juin
- Le Conseil Economique et Social d'Ile de France le 17 novembre
- Le Colloque de la CGT le 24 novembre
- La Conférence Nationale les CRES le 1^{er} décembre
- Les travaux du groupe Solidar, les 18 et 19 février en Allemagne, les 7 et 8 octobre 2005 en Autriche

III - La gestion des OPCA

UNIFORMATION

(sources Uniformation)

L'OPCA en chiffres

La collecte 2005 s'élève à **163 453 K€**, soit une augmentation de 1.24 %

- Plan de formation 10 + : 74 746 K€, Plan de formation -10 : 17 947 K€
- CIF CDI : 16 795 K€, CIF CDD : 10 282 K€,
- Professionnalisation 10+ : 38 179 K€, Professionnalisation -10 : 2 964 K€

L'OPCA Uniformation facilite la mise en œuvre des politiques de branches en matière d'emploi et de formation, dans le respect identitaire de chacune de ses composantes. Ces dernières ont toutefois unanimement décidé de dépasser leur logique de branches professionnelles pour construire une politique interprofessionnelle de l'économie sociale. Les partenaires sociaux ont créé à cet effet, le Fonds d'intervention de l'économie sociale (FIES).

Pour financer le FIES, les partenaires sociaux ont décidé d'instaurer un prélèvement de 1% supplémentaire sur la contribution Plan de formation. Ce prélèvement vient s'ajouter aux 10% consacrés aux frais d'information, de service de proximité et de fonctionnement de l'OPCA.

Le Fonds d'intervention de l'économie sociale (FIES - 2 millions d'euros en 2005)

Le FIES a pour objectif en 2006 de favoriser la formation pour :

Les métiers en pénurie de personnel

Les partenaires d'Uniformation ont analysé les pénuries de qualification sur des emplois de certains de leurs secteurs. Les unes sont structurelles, d'autres sont liées à des facteurs tels que le vieillissement des personnels, les départs massifs à la retraite, l'effet 35 heures, le numerus clausus, le turn-over, l'usure des travailleurs sociaux,...

La réponse apportée par Uniformation vise dans un premier temps les professions d'aide soignant(e), d'éducateur(trice) spécialisé(e), de technicien(ne) d'intervention sociale et familiale, des métiers relevant de l'article L. 363-1 du Code de l'Éducation, des métiers de la restauration collective. Elle s'est traduite par le financement de la formation :

- Des personnes sans diplômes qui souhaitent accéder rapidement à une qualification,
- Des personnes déjà qualifiées inscrites dans un programme de retour à l'emploi,
- Des personnes qualifiées qui poursuivent un objectif de promotion par l'accès à un diplôme supérieur.

Tous les dispositifs ont été mobilisés au travers de projets nationaux déconcentrés et de partenariats avec l'Europe, l'Etat et les régions, l'intervention de l'OPCA se situant à hauteur de 50% du coût total de la formation.

Les actions sociales spécifiques

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La reconnaissance des acquis de l'expérience (salariés, associative, syndicale, bénévole) demeure un enjeu de société. Pour encourager la mise en œuvre de la VAE et son développement, Uniformation :

Etend jusqu'à 72 heures, la durée du congé VAE pour les publics de niveau V (CAP, BEP,...) et Vbis (24 h et 1 500 € pour les autres niveaux) ;

Incite systématiquement au recours à la VAE tant pour les dossiers individuels que lors de l'élaboration d'opérations collectives ;

Prend en charge les formations des membres du jury VAE.

La Lutte contre l'Illettrisme

Avant qu'elle ne soit déclarée priorité nationale par le gouvernement, les partenaires sociaux d'Uniformation ont su mobiliser les moyens en faveur de la ré acquisition des savoirs de base. Là encore, l'action d'Uniformation a permis la prise en compte des publics souvent éloignés de la formation, fragilisés dans leur emploi et leurs activités de tous les jours. Des actions de sensibilisation, d'information, de repérage, d'accompagnement et de formation ont été mises en place. Les moyens d'intervention tiennent compte des tailles d'entreprise, des contraintes liées à la production mais assurent aussi le respect et la discrétion auprès des bénéficiaires.

Pour la première fois en France, l'ensemble des secteurs professionnels d'un OPCA se sont accordés pour s'engager par la signature d'une convention FSE/IRILL (Fonds social européen/programme Insertion Réinsertion Illettrisme) avec l'Etat.

Les actions de reconversion pour :

Le Sport

Doté de moyens spécifiques, ce programme d'actions engagé se décline principalement autour de la reconversion des professionnels du sport.

Chacun s'accorde à souligner combien le sport participe au bien-être mais aussi aux valeurs de socialisation des individus. Les acteurs de la ville (associations, élus locaux, ...) ont compris depuis longtemps les enjeux et l'intérêt d'instaurer une véritable politique de formation professionnelle continue pour ce secteur.

Pour sa compétence auprès des associations et clubs sportifs, les partenaires sociaux de la convention collective du sport ont choisi, dès décembre 2001, de faire confiance à Uniformation pour les accompagner dans leur volonté de structurer la formation de leur secteur.

Les salariés pour lesquels il y a disparition de leur métier : Le FIES interviendra en complément de la période de professionnalisation sans dépasser 25 % du financement issu de la période de professionnalisation. Il s'agira d'une anticipation des changements ou disparition de métier. Le FIES ne finance pas des actions dans le cadre d'un plan social.

Des actions spécifiques

Gestion de la violence

Le financement de la formation à la gestion de la violence pour des salariés en poste dans des structures pouvant recevoir du public a été décidé dès 2005 et reconduit pour 2006.

Actions typiquement transversales, ces actions seront conduites à travers des actions collectives interbranches.

